

# Le P'TIT JOURNAL

de Tourneville-sur-Mer

n°2

nov. 2023

P.3

## Économie et Tourisme

- Fiscalité à Tourneville-sur-Mer
- Camping d'Annoville et gîte de Lingreville

P.4

## C'est d'actu !

- Focus travaux en cours et à venir
- Du côté des écoles
- Côté commerces

P.7

## Retour en images...

- Ça s'est passé cet été
- Deux résidences d'artistes

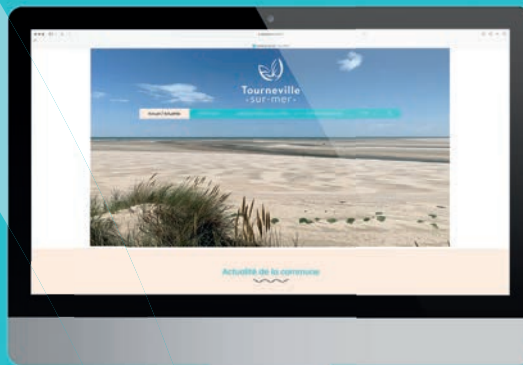
P.10

## Environnement

- Bacs à marées
- Tri des déchets recyclables
- Chenilles processionnaires



**Tourneville**  
• sur-mer •



## DÉCOUVREZ NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET !

Le nouveau site internet de  
Tourneville-sur-Mer est désormais en ligne :  
**[www.tournevillesurmer.fr](http://www.tournevillesurmer.fr)**

Vous y trouverez toute l'actualité de la  
commune, les projets en cours et à venir,  
l'organisation de votre mairie et des  
services, les compte rendus  
de conseil municipaux, etc.

N'hésitez pas à vous y plonger pour en  
savoir plus sur l'histoire, le patrimoine  
ou la géographie de notre commune,  
mais aussi sur le littoral, la pêche à  
pieds ou encore la randonnée !

## Édito

Chers habitantes, chers habitants de  
Tourneville-sur-Mer

Tourneville-sur-mer ne s'est pas fait en  
un jour... il nous faudra encore du temps et  
de la patience mais élus et agents prennent  
leurs marques et les services s'organisent vers  
toujours plus d'efficacité.

Alors que de gros chantiers s'achèvent et  
nous mobilisent quotidiennement (travaux de  
sécurisation du hameau Labour, assainissement  
collectif au hameau de Tourneville, réfection de  
voirie à Annoville, Maison d'assistantes maternelles et  
maison des associations à Lingreville, rénovation de la  
Mairie de Lingreville...), de nouveaux projets sont déjà  
en réflexion.

Tout cela sans pression fiscale. En effet, comme vous  
pourrez le constater sur votre feuille d'impôts 2023, le  
conseil municipal en date du 30 mars 2023 a fait le choix  
de ne pas augmenter la fiscalité (voir article en page 3).

Vous trouverez à l'intérieur de cette 2<sup>e</sup> édition du *P'tit journal*,  
un courrier relatif au registre communal des personnes  
vulnérables.

Comme vous le savez, le maire est tenu d'instituer un registre  
nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées  
de sa commune pour permettre l'intervention ciblée des  
services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement par le  
Préfet du plan d'alerte et d'urgence.

La commune nouvelle est l'occasion de mettre à jour les  
registres de nos deux communes. C'est pourquoi, nous vous  
invitons, si vous êtes concernés ou si l'un de vos proches est  
concerné (après vous êtes assurés de son accord) à compléter  
le formulaire joint à ce journal, même si vous étiez déjà inscrits  
à Annoville ou Lingreville.

Je vous souhaite une agréable lecture et j'invite ceux qui sont  
connectés à venir découvrir le nouveau site de la commune  
nouvelle : [www.tournevillesurmer.fr](http://www.tournevillesurmer.fr).

Nous vous adressons nos plus cordiales salutations,

*Sabrina Regnault, Maire  
et l'ensemble du Conseil municipal*



**Tourneville**  
· sur-mer ·

**Directrice de la publication**  
Sabrina Regnault

**Directrice de la rédaction**  
Claire Tangy

**Création et mise en page**  
[www.melissa-langlois.com](http://www.melissa-langlois.com)

**Impression**  
Imprimerie Marie à Coutances

**Photos**  
©Tourneville-sur-Mer, ©Unsplash  
©Mélissa Langlois

## > *Fiscalité à Tourneville-sur-Mer* *Gel des taux sur le foncier*

Suite à la suppression générale de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taxes locales perçues par la commune sont aujourd'hui les suivantes : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Dans une conjoncture économique marquée par une forte inflation, **les élus de Tourneville-sur-Mer ont décidé de reconduire leurs taux de fiscalité directe**, ce qui peut toutefois entraîner une baisse ou une faible hausse par le jeu du lissage.

### **VERS UNE HARMONISATION DES TAUX POUR LA COMMUNE NOUVELLE**

Pour répondre à l'exigence d'harmonisation des taux dans le cadre d'une commune nouvelle, la loi permet aux communes qui fusionnent de rapprocher leurs taux d'imposition sur une période allant jusqu'à 12 ans. Ainsi, les élus de Tourneville-sur-Mer ont décidé d'appliquer les taux suivants pour l'année 2023 et les durées de lissage suivantes :

• **31,50 % POUR LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES** (TFPB) avec un lissage immédiat entre les deux communes historiques compte tenu du faible écart. **Ce qui signifie concrètement un maintien des taux pour les Annovillais par rapport à 2022 et une baisse pour les Lingremais.**

• **29,27 % POUR LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES** (TFPNB) avec un lissage sur 6 années ce qui entraîne un taux ajusté pour 2023 pour les Annovillais de 23,17% et pour les Lingremais de 34,36 %.

• **11,44 % POUR LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES** avec un lissage sur 2 années ce qui entraîne un taux ajusté pour 2023 pour les Annovillais de 11,67% et pour les Lingremais de 11,34 %.

## > *Une saison touristique satisfaisante* *au camping d'Annoville et au gîte communal de Lingreville*

**Les premiers vacanciers sont arrivés dès l'ouverture du camping municipal d'Annoville le 1<sup>er</sup> mai dernier.**

Malgré une météo peu favorable, le camping a réussi à afficher un taux d'occupation satisfaisant pour la période du 14 juillet au 15 août. Cette année encore, les plus fidèles avaient réservé leurs emplacements dès le mois de janvier ! Des touristes étrangers - notamment hollandais, belges et allemands - ont également fait le choix de notre camping pour son côté nature, tranquille et familial.

Les réservations sont réparties légèrement à la hausse tout début septembre grâce aux grands coefficients de marée, mais surtout grâce à une météo plus estivale que jamais ! Des Parisiens et des Toulousains ont expliqué vouloir venir dans la Manche en ce début septembre parce que l'air y était plus respirable que dans leur région.

Quelques animations ont été particulièrement appréciées par le jeune (et moins jeune) public de vacanciers : deux olympiades ont été organisées, en juillet et en août. Le centre d'animation des Unelles a également proposé, par le biais d'un bus itinérant, des

activités sur les technologies nouvelles, notamment une initiation à la réalité virtuelle (casque virtuel) et l'élaboration de carte de circuits électroniques.

Les traditionnels foodtrucks se sont succédé tout au long des mois de juillet et août pour le plus grand plaisir des vacanciers et ont été particulièrement appréciés, une fois de plus, le pain et les viennoiseries livrés chaque matin pendant presque 2 mois par la boulangerie de Lingreville-bourg.

De même le gîte communal, ancien presbytère de la commune de Lingreville, a bénéficié d'une fréquentation quasi-équivalente à celle de 2022. La provenance des occupants qui y ont séjourné est sensiblement la même que celle du camping. À noter, le séjour d'un groupe d'une douzaine de cyclotouristes partis de Caen !

**La qualité des plages, les marées exceptionnelles favorisant la pêche à pied, le climat respirable, tout comme la tranquillité restent les atouts majeurs de notre commune aux yeux des touristes.**

# C'EST D'ACTU !

## > Focus travaux en cours et à venir...



### ↳ Aménagement de la mairie de Lingreville

La création de la commune nouvelle a nécessité de réaménager la mairie de Lingreville, devenue le siège de Tourneville-sur-Mer, afin d'y installer l'ensemble des agents administratifs. Ont ainsi été créés à l'étage du bâtiment, trois bureaux supplémentaires. Cela a également été l'occasion d'opérer les travaux de rénovation thermique de ce bâtiment. Ont ainsi été posées des fenêtres à double vitrage pour toutes les ouvertures. De même, l'ancien chauffage au fuel est désormais remplacé par une pompe à chaleur.

**> BUDGET GLOBAL : 102 205 € HT, DONT 46 000 € DE SUBVENTIONS.**



### ↳ Aménagement du Hameau Labour

Prévue de longue date, l'intervention actuellement en cours au Hameau Labour permettra de sécuriser un carrefour particulièrement dangereux. La première phase des travaux consiste en l'aménagement du carrefour entre la D298 et la D20 avec une maîtrise d'œuvre du département. Ainsi, une partie du réseau d'eaux pluviales sera modifiée et le réseau télépho-

nique sera enterré. Un plateau sera implanté sur l'ensemble du carrefour et la vitesse limitée à 50 km/h. Sur la D20, une chicane va être mise en place après le carrefour, en direction de Bricqueville-sur-Mer et un rétrécissement de la chaussée après le carrefour en direction d'Annville. Des trottoirs et des candélabres seront installés et une voie verte créée.

**> POUR CETTE PHASE, LE COÛT GLOBAL S'ÉLÈVE À 740 000 €. APRÈS DÉDUCTION DES PARTICIPATIONS DU DÉPARTEMENT ET DU SDEM AINSI QUE DES SUBVENTIONS, LE RESTE À CHARGE POUR LA COMMUNE EST DE 350 000 €.**



### ↳ Aménagement de la MAM et de la Maison des Associations

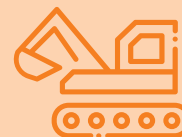
La MAM (Maison d'Assistants Maternels) et la Maison des Associations seront installées dans l'ancienne école de Lingreville. Les travaux sont actuellement en cours.

La MAM permettra de regrouper en un même lieu des assistants maternels agréés. De la même façon qu'une garde chez un assistant maternel, la MAM fonctionne selon le rythme de chaque enfant, mais présente l'avantage d'offrir un espace de socialisation parfaitement adapté aux enfants. Elle accueillera trois assistantes maternelles.

**> COÛT DES TRAVAUX : 492 551 € HT, DONT 353 693 € DE SUBVENTIONS.**

La Maison des Associations sera à disposition des associations de la commune, qui y disposeront de lieux de réunion ou d'exercice de leur activité, ainsi que d'espaces pour stocker leur matériel.

**> COÛT DES TRAVAUX : 202 913 € HT, DONT 101 401 € DE SUBVENTIONS.**



## ↳ Réfection des rues d'Annville

Conformément au programme pluriannuel commencé en 2021 et au diagnostic établi par le Département, la commune poursuit la réfection des routes communales de la commune déléguée d'Annville suivantes : une partie de la rue des Matelots, toute la rue des Champs, toute la rue des Nicolle et toute la rue de la Mer. Une interruption dans ce programme de réfection des routes était intervenue en 2022, en raison de l'augmentation du coût des matériaux. C'est pourquoi est réalisé cette année l'ensemble du programme prévu pour 2022 et pour 2023.

**> MONTANT DES TRAVAUX : 152 000 € TTC.**

## ↳ Assainissement collectif, fin du chantier dans le domaine public

La première phase du chantier d'assainissement collectif du hameau de Tourneville a pris fin le 2 août dernier. Cette phase concernait le domaine public. C'est une partie importante de ce projet qui s'est ainsi achevée. Les raccordements privés pour chacune des habitations concernées sont en cours de réalisation. Cette seconde tranche devrait s'achever en octobre. Au terme de cet important chantier, ce sont 88 logements qui seront désormais raccordés au réseau collectif d'assainissement. C'est une avancée importante, tant pour les logements concernés, que pour l'environnement et la qualité des eaux de notre commune. Une étude va être prochainement amorcée, afin de poursuivre l'extension du réseau aux secteurs encore non desservis, définis dans le plan de l'assainissement collectif.

La commune a mené ce projet avec, le bureau d'étude Artélia en tant que maître d'œuvre. Les entreprises intervenantes sont Cegelec et Bernasconi.

**> BUDGET TOTAL DE L'OPÉRATION : 986 000 € TTC, DONT 571 000 € DE SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU ET 20 000 € DE LA CMB.**



> Fin de la partie publique du chantier le 2 août 2023.  
De gauche à droite : Joël Chaignon (chef de chantier Cegelec), Sabrina Regnault (maire), Mélanie Parent (chef de projet Artélia) et Julien Simon (technicien d'affaires Cegelec).

## Attention,

### le réseau n'accepte pas tout !

Bien qu'il soit parfois appelé à tort « tout à l'égout », le réseau d'assainissement collectif n'est pas destiné à tout recevoir ! Pour assurer son bon fonctionnement, chacun peut agir en adoptant les bons gestes.

**> Voici une liste non exhaustive de ce qu'il ne faut pas rejeter au réseau d'assainissement collectif :**

- Les huiles et graisses : elles sont peu « digestes » pour la station d'épuration et s'accumulent un peu partout, causant des problèmes d'odeur, d'écoulement et d'encrassement.
- Les déchets : lingettes, produits d'hygiène féminine, huiles de toutes sortes... mais aussi parfumeurs d'eau de chasse, serpillère, coton-tige... le collecteur d'assainissement n'est pas une poubelle. Les déchets solides s'y déposent, s'enroulent, se coincent, usent et endommagent les systèmes de pompage.
- Les produits chimiques : peintures, solvants... ils peuvent « intoxiquer » la station d'épuration, qui est un réacteur biologique, et contaminer toute la chaîne de traitement.

**N'oublions pas que le réseau d'assainissement collectif, s'il constitue un véritable progrès pour le quotidien de chacun, est avant tout une façon de garantir la qualité des eaux de notre territoire. L'eau est un bien commun de l'humanité, dont chacun d'entre nous contribue au quotidien à préserver la qualité.**

# C'EST D'ACTU !

## > Du côté des écoles

### *Une année scolaire qui a bien démarré !*

L'école de la commune déléguée de Lingreville a accueilli le 4 septembre 2023 ses soixante-neuf élèves, répartis en quatre classes conduites par cinq enseignantes :

- Très petite section, petite section et moyenne section de maternelle : 20 élèves avec Mme Colombine,
- Grande section de maternelle et cours préparatoire : 17 élèves avec Mme Marcel,
- CE1 et CE2 : 17 élèves avec Mme Evariste (directrice) et Mme Tomine qui intervient le jeudi, jour de décharge de la directrice,
- CM1 et CM2 : 15 élèves avec Mme Pardo.

L'équipe est complétée par deux ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et une AESH (accompagnement d'élève en situation de handicap).

Rappelons que le service de restauration (déjeuner et goûter) est assuré par M. Godefroy qui veille à la qualité des repas en les préparant lui-même sur place et en utilisant le plus possible des produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

Un service d'accueil périscolaire est également assuré le matin et en fin d'après-midi par des agents de Coutances mer et bocage.

**Nous souhaitons à l'équipe et aux soixante-neuf élèves une très bonne année scolaire !**



> Mesdames Evariste, Tomine et Pardo, enseignantes respectivement en CE1/CE2 et CM1/CM2



> Mesdames Marcel et Colombine, enseignantes respectivement en GS/CP et TPS/PS/MS



## > Côté commerces... *du nouveau chez Proxi*

Depuis le mois d'août, le magasin Proxi situé sur la place du marché à Lingreville a ré-ouvert ses portes avec de nouveaux gérants, Gérald et Carole Cardon. Le couple, originaire de Montmartin-sur-Mer, est heureux de sa récente installation et de la bonne fréquentation du magasin.



L'occasion pour le nouveau gérant d'annoncer deux nouveaux services à venir : l'ouverture d'un relais colis et d'un espace presse.

# RETOUR EN IMAGES...

> *Ça s'est passé cet été dans votre commune !*

Le printemps et l'été ont été riches en propositions festives et culturelles dans notre commune. Vide-greniers, fête des moules, concerts, ainsi que la présence d'artistes en résidence ont ponctué la vie des Tournevillais, comme des touristes. Un immense merci aux différentes associations et élus, artisans de ces activités !



23 AVRIL 2023

Malgré la pluie et le froid, c'est la bonne humeur qui domine lors du vide-grenier organisé au camping municipal par le comité des fêtes d'Annoville.



14 MAI 2023

L'association ACL (Ateliers Créatifs de Lingreville) exposait les nombreuses et variées productions de ses membres, dans la salle des fêtes de Lingreville.



12 MAI 2023

Jazz sous les pommiers s'invite à Lingreville avec le Joe Broughton's conservatoire Folk Ensemble et ses 51 musiciens qui ont fait résonner leur musique sous les voûtes de l'église. L'ambiance musicale et festive a réjoui le nombreux public venu les applaudir.



14 MAI 2023

Le comité des fêtes de Lingreville organisait son vide-grenier. Le public, venu en famille, a apprécié les nombreux stands proposés dans le bourg de Lingreville.

# RETOUR EN IMAGES...



3 JUIN 2023

Le puits communal d'Annoville a été inauguré après sa restauration entreprise par l'association des Amis de Pierre de Castellane, en présence de nombreux élus et personnalités. De gauche à droite, Jean-François Louvet (Fondation du patrimoine), Sabrina Regnault (maire), Jacques-Edouard Grée (président de l'association des amis de Pierre de Castellane et compagnon de Pierre de Castellane), Hervé Agnès (conseiller départemental), Philippe Pierre (membre de l'association des Amis de Pierre de Castellane et conseiller municipal), Jean Morin (président du conseil départemental de la Manche, Pierre Vogt (conseiller régional) et Philippe Bas (sénateur).



7 JUILLET 2023

Repas concert sur la place du marché de Lingreville, comme chaque vendredi de l'été.



> M. Miniconi (sous-préfet), Mme Regnault (maire), Mrs. Jacquet (Biopousses), Rault (maire délégué) et Denis (adjoint), devant le local de Biopousses

30 JUIN 2023

Monsieur Julien Miniconi, nouveau sous-préfet de Coutances, est venu dans notre commune. Il avait émis le souhait de visiter Tourneville-sur-Mer, commune nouvelle la plus récemment créée dans le département. Ce fut l'occasion de lui présenter les projets en cours et de lui montrer le chantier de la future MAM (Maison des Assistantes Maternelles). Il a également profité de l'occasion pour rencontrer M. Jacquet, ex-président de l'association Biopousses\*, qui lui a présenté les missions de la structure, dont la principale est d'accueillir sur un espace test des porteurs de projet en maraîchage bio.

\*Les nouveaux co-présidents de Biopousses sont depuis juillet 23 : Sébastien Grandin, Karen Saccardi et Claire Tangy.



22 JUILLET 2023

15<sup>ème</sup> édition du vide-greniers de l'association Annoville pour tous a réuni 294 déballeurs et accueilli un très nombreux public.



15 AOÛT 2023

La traditionnelle fête des moules, organisée par le comité des fêtes d'Annoville, a fait le plein de convives venus déguster les moules cuisinées par les nombreux bénévoles, selon une recette légendaire appréciée de tous !





## > Deux résidences d'artistes cet été

Dans le cadre d'un dispositif proposé et financé par le ministère de la culture : *Un été culturel\**, notre commune a accueilli le collectif Caboisett (composé de Jeanne Dubois-Pacquet et Mathilde Benett), tandis que l'EHPAD a reçu l'artiste Lauralie Naumann durant 4 semaines.

Les résidences d'artistes consistent à offrir un lieu et du temps à un ou plusieurs artistes, afin qu'ils effectuent un travail de recherche ou de création. Elles permettent aussi la mise en place de projets favorisant des liens culturels de proximité.

### ↳ Le collectif Caboisett



> Jeanne Dubois-Pacquet et Mathilde Bennett, du collectif Caboisett, prêtes à embarquer sur le Bohème

Il avait pour objectif de poursuivre son exploration du Bord du Monde, à partir du havre de la Vanlée. Pour ce faire, les deux artistes ont d'abord rencontré des habitants de la commune à qui elles ont exposé leur projet et proposé de contribuer à leur aventure par leur regard, leurs récits, leurs photographies, etc. Elles souhaitent observer le phénomène des marées, si singulier dans notre région, depuis le havre. C'est ainsi que des habitants leur ont prêté un bateau, le Bohème, dans lequel elles ont vécu quelques jours et à partir duquel, elles ont enrichi leur Bibliothèque du Bord du Monde de nouveaux dessins, photographies, vidéos, objets divers, textes, etc. L'ensemble de ces documents, sensibles et poétiques, étaient présentés au sein d'une petite caravane-exposition sur la place de la mairie d'Annoville. La résidence leur a permis de prendre contact avec le festival des Zendurances qui présentera leur travail dans sa prochaine édition en 2024.



©La Manche Libre

### ↳ Lauralie Naumann

À l'EHPAD, Lauralie Naumann, qui mène un travail de fond sur le théâtre, a proposé aux résidents de créer des décors pour l'habitable d'un personnage singulier et invisible du public, le souffleur. Les résidents ont réalisé des matrices de moulages, de la teinture végétale, du papier mâché et même, un atelier cuisine.



> Lauralie Naumann accompagne des résidents de l'Ehpad lors d'un atelier manuel.

### \* Dispositif «Un été culturel»

Opération nationale visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles (concerts, représentations, ateliers, projets participatifs, etc.), ayant lieu en juillet et août. Ces projets peuvent être proposés par une association, un particulier, une collectivité (territoriale, régionale, départementale, communale), un établissement public ou bien un organisme privé.

## ↳ Des bacs à marée pour la collecte des déchets marins

Des bacs à marée sont installés à l'entrée de chacune des plages de la commune de Tourneville-sur-Mer. Ces bacs sont des points de collecte à l'unique destination des déchets marins. Sur la base du volontariat, les citoyennes et les citoyens sont invités, au cours de leurs balades, à ramasser les déchets marins échoués et trouvés sur la plage et à les déposer dans les bacs à marée. Un grand merci aux nombreuses personnes qui s'adonnent déjà à cette collecte ! Attention, ces bacs ne sont pas des poubelles, on ne peut y déposer ses déchets ménagers ou autres. Des poubelles classiques sont disposées à proximité des bacs, merci de les utiliser pour vos déchets (reliefs de pique-nique, déjections canines, etc.).

Les panneaux apposés sur les bacs à marée permettent à chacun de prendre précisément connaissance des déchets qui peuvent y être déposés (plastiques, tahitiennes, cordages, filets, etc.). Nous vous invitons à y prêter la plus grande attention.



> Sabrina Regnault, maire et Didier Lecœur, chargé de mission du CPIE. Les panneaux ont été réalisés par le CPIE du Cotentin.

**La laisse de mer est le terme qui désigne l'accumulation par la mer de débris naturels déposés sur la plage. Elle dessine une bande qui trace la limite supérieure des vagues. C'est un écosystème qui participe à la vie du littoral, il ne faut surtout pas l'enlever. Entre les mois d'avril et août, les gravelots sont en pleine période de reproduction, nous vous recommandons d'éviter alors de marcher sur la laisse de mer, afin de ne pas perturber cette étape essentielle dans leur cycle de vie. Durant cette période, les bacs seront donc momentanément fermés.**



## Le tri des déchets recyclables : les bons gestes !

**Bravo à tous ! Il apparaît en effet clairement, au vu du volume des déchets contenus dans les bacs jaunes et bleus, que la majorité des habitants a d'ores et déjà adopté les bons gestes.**

Nous vous remercions de veiller à bien déposer vos déchets dans les conteneurs et non au pied de ceux-ci, afin de conserver les espaces propres et agréables pour tous. Si vos déchets ont un format trop important pour passer par les orifices des conteneurs, il faut les découper ou les apporter à la déchèterie de Hyenville.

> **Petit rappel pour ceux qui auraient encore du mal avec les nouvelles consignes de tri, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

### > DANS LES BACS JAUNES OU BLEUS :

- Du côté du plastique : tous les pots, boîtes et barquettes en plastique, mais aussi les films, sacs et sachets plastiques, ou encore les flacons, bidons et bouteilles plastiques.
- Du côté du métal : tous les petits emballages en métal, capsules de café, tubes, blisters à médicaments, boîtes de conserve, canettes, bombes aérosol, etc.
- Du côté du papier : journaux, briques alimentaires, cartonnets, boîtes.

### > DANS LES BACS VERTS :

- Tout ce qui est en verre, bouteilles, bocaux, etc., en ayant pris soin de retirer préalablement les couvercles et bouchons.



## ↳ Chenilles processionnaires du pin, attention !

Les chenilles processionnaires constituent des nids pour passer l'hiver au chaud au sommet des pins. En forme de bourses de soie, ces cocons s'installent aux extrémités des branches entre les mois d'octobre et de janvier. À partir du mois de janvier et jusqu'à la fin du mois d'avril, les chenilles forment des processions sur les troncs et le sol.

**Attention ces chenilles produisent des soies urticantes et volatiles, présentes sur leurs corps, dans les cocons, dans les nids, sur l'écorce et dans les sites d'enfouissement.**



Les collectivités, tout comme les particuliers, ont désormais l'obligation de lutter contre la propagation de ces populations, selon les articles R1338-5 et 1338-6 du code de la santé publique. Cette obligation de lutte s'applique sur toutes les surfaces : domaines publics de l'État et des collectivités territoriales, zones de chantier, terrains des entreprises, propriétés des particuliers.

### VOICI LES MOYENS DE LUTTE LES PLUS COURANTS, RETENUS PAR LA COLLECTIVITÉ :

- La pose de nichoirs à mésanges charbonnières, permettant de favoriser la prédation naturelle et la sédentarisation sur le secteur ;
- L'échenillage, permettant d'éliminer les cocons rapidement ;
- La pose d'écopièges, pièges à collerette à installer sur les troncs, permettant de capturer les chenilles à la descente. Ces colliers sont à poser idéalement dès fin novembre avant les premières processions pour changement de nid ;
- L'élagage en hiver des branches portant des cocons ;
- Le brûlage des processions de chenilles quand elles sont sur le sol.
- Des panneaux informatifs seront disposés dans les lieux à forte concentration de chenilles processionnaires.

Il est inutile de rincer les emballages. On les dépose en vrac, sans les imbriquer les uns dans les autres.

Les poubelles ménagères (collectées une fois par semaine), elles, recueillent tout ce qui est périssable et non recyclable.

Enfin, il est fortement recommandé de créer dans un coin de son jardin un espace dédié au compost, afin d'y déposer tous les déchets d'origine végétale.

> Une réflexion est actuellement menée au sein de Coutances mer et bocage, afin de revoir l'organisation du ramassage des ordures.

### Pratique !



Dans le cadre de la lutte obligatoire pour les particuliers, des écopièges et des nichoirs à mésanges sont disponibles à l'achat dans les mairies (merci de vous munir d'un carnet de chèques pour le règlement).

> Kit écopiège :

- diamètre de tronc > à 100 cm : 60 €
- diamètre de tronc < à 55 cm : 42 €
- sacs collecteurs supplémentaires : 6 €

> Nichoir à mésanges charbonnières : 24 €

Afin de vous faciliter la tâche, la collectivité recueillera vos sacs et assurera le traitement des chenilles qui s'y trouvent.

> Plus de détails techniques et une liste de professionnels habilités sur : [www.fgdgon50.com](http://www.fgdgon50.com)

# LE P'TIT AGENDA

nov. > déc. 2023

## SAMEDI 18 NOVEMBRE

### > Repas dansant

L'association *Annoville pour tous* organise un repas dansant.

> À 20h, à la salle Normandy de Lingreville.

Le DJ *Tatien* animera la soirée.

Tarifs adultes : 22 €, enfants : 15 €

Réservations : 06 81 62 85 49 ou 06 23 54 65 16

## SAMEDI 25 NOVEMBRE

### > À la Sainte Catherine, tout bois prend racine !

En écho à cet ancien dicton toujours d'actualité, nous vous invitons à participer à la plantation de nouveaux peupliers.

> De 9h à 12h, devant l'entrée du camping, rue des Peupliers

Nous avons dû abattre bon nombre des arbres qui composaient l'alignement de la rue des peupliers à Annoville, devenus vieux, ils menaçaient de tomber. Ainsi, une série de 32 peupliers noirs sera plantée, une espèce endémique et longévive.

Les personnes qui souhaitent participer à ce chantier collectif seront les bienvenues. Merci à ceux qui possèdent une barre à mine de bien vouloir l'apporter avec eux.

## MERCREDI 29 NOVEMBRE

### > Projection-débat du film documentaire « Du béton sur nos courgettes »

Organisée par *Biopousses*, dans le cadre du festival *AlimenTERRE*, *Biopousses* vous propose de se retrouver pour la projection du film « *Du béton sur nos courgettes* » d'Arnaud Gobin et Christophe Camoirano (52 min).

> À 18h30 dans la salle des Oyats à Annoville

Ce film met en avant les dispositions prises par les communes pour réhabiliter les jachères et endiguer le grignotage immobilier. La projection sera suivie d'un échange avec le public autour des initiatives en faveur de systèmes alimentaires et agricoles plus durables et plus sains. Un petit pot convivial clôturera la soirée !  
*Entrée gratuite.*

## DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

### > Marché de Noël

Organisé par l'association *Ateliers Créatifs de Lingreville*.

> Toute la journée à la salle des fêtes de Lingreville.

## LES 13 ET 15 DÉCEMBRE

### > Café-rencontre à l'attention des seniors

> Le 13 décembre de 14h à 18h, salle des fêtes de Lingreville

> Le 15 décembre de 14h à 18h, salle des Oyats à Annoville

À l'approche des fêtes de fin d'année, les élus de la commune et les membres du CCAS souhaitent réunir les habitants âgés de 70 ans et plus lors d'une rencontre conviviale autour d'un café, afin d'échanger avec eux sur la façon dont le traditionnel « repas des anciens » pourrait s'organiser ou se réinventer à l'avenir. En effet, la réunion des deux communes entraîne une augmentation conséquente du nombre potentiel de convives, alors qu'aucune salle ne permet d'accueillir autant de personnes.



Parole  
d'habitant.e

Envie de partager une anecdote ?

Contactez votre mairie. Votre témoignage sera peut-être publié dans le prochain numéro !

## NOUVEAUX HORAIRES !

Afin de toujours mieux vous accompagner, les horaires d'ouverture des mairies changent !

### Mairie déléguée d'Annoville

📍 177, rue de la Libération · Annoville  
50660 Tourneville-sur-Mer

☎ 02 33 47 67 26

✉ [mairie@tourneville-sur-mer.fr](mailto:mairie@tourneville-sur-mer.fr)

🕒 **Horaires :**

**Lundi : 11h-12h30**

**Jeudi : 17h-19h**

**Vendredi : 15h45-17h15**

### Mairie déléguée de Lingreville

📍 6, place du marché · Lingreville  
50660 Tourneville-sur-Mer

☎ 02 33 47 53 01

✉ [mairie@tourneville-sur-mer.fr](mailto:mairie@tourneville-sur-mer.fr)

🕒 **Horaires :**

**Mardi : 14h-19h**

**Mercredi : 9h-12h**

**Vendredi : 9h-12h & 14h-15h30**